

une alimentation équilibrée car il est pauvre en vitamine E.

COMMISSION DU HAVRE DE NORTH-FRASER

**Question n° 962—M. Laing:**

1. Durant 1961, quelles ont été a) la quantité globale de marchandises transportées, b) la quantité globale de pieds-planche de billes de sciage, c) la valeur globale de toutes les marchandises, d) la somme totale des revenus, dont s'est occupée la Commission du havre de North-Fraser?

2. Dans la révision qu'il se propose de faire en ce qui concerne la Commission du havre de New-Westminster, le gouvernement maintiendra-t-il le statut indépendant de la Commission du havre de North-Fraser?

**M. McBain:** 1. a) 5,485,797 tonnes (y compris les billes); b) 1,237,079,973 pieds-planche; c) non disponible; d) \$164,137.33.

2. Oui.

COÛT DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

**Question n° 964—M. Laing:**

Durant chaque année depuis 1945, quelle proportion des dépenses budgétaires globales a-t-on affectée au service de la dette publique?

**M. Graffey:** Chaque année, la réponse à cette question est publiée dans les comptes publics. En 1945 et en 1946 elle se trouvait sous le titre «Répartition par pourcentage des revenus et des dépenses»; et pour l'année 1947 et les suivantes elle se trouve sous le

titre «Sommaire des dépenses budgétaires par ministères et grands services».

LA STATION DE RADIO CFPR, DE PRINCE-RUPERT (C.-B.)

**Question n° 965—M. Howard:**

Quels sont les plans actuels et quelles sont les mesures envisagées quant à l'accroissement de la puissance en watts à la station de radio CFPR, située à Prince-Rupert (C.-B.)?

**L'hon. M. Halpenny:** La société Radio-Canada m'apprend qu'elle a fait des études préliminaires d'emplacements pouvant recevoir un émetteur avec antenne orientable. Le nouveau poste émetteur projeté aurait une puissance de 5,000 watts et permettrait d'éteindre le service jusqu'aux îles de la Reine Charlotte. Les plans de ce projet sont en suspens pour le reste de l'année financière, comme l'a annoncé la société Radio-Canada en septembre 1962, à cause de la diminution des dépenses budgétaires au titre des immobilisations.

SOMME VERSÉE ANNUELLEMENT AUX TERMES DE LA LOI SUR L'ASSISTANCE-CHÔMAGE

**Question n° 966—M. Laing:**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assistance-chômage, quelle somme a-t-on versée annuellement à chaque province et à chaque territoire aux termes de ladite loi?

**Mme Casselman:**